

# Porter la communion aux malades : un ministère

Par Loïc Belan,  
*Prêtre responsable PLS du diocèse de Versailles*

Si la parole du Seigneur « J'étais malade et vous m'avez visité » (Mt 25, 36) s'adresse à tout baptisé, porter la communion à un malade relève du ministre extraordinaire de la communion.<sup>[1]</sup> Ce ministère demande de s'y être préparé et normalement d'être mandaté. On s'inspirera avec profit du Rituel *Sacrements pour les malades* (chapitre II) et du *Rituel de l'eucharistie en dehors de la messe* (chapitre II).

## Quand recevoir l'eucharistie et comment la porter ?

Un geste liturgique intégré à la messe signifie visiblement la dimension ecclésiale de cette démarche. Par exemple, la communion achevée, après la prière et les avis paroissiaux, le prêtre appelle les ministres concernés et leur remet les custodes en disant :

« Recevez le Pain de vie pour le donner à nos frères absents. Dites-leur que notre communauté prie pour eux et compte sur leur prière ».

Puis tous retournent à leur place pour recevoir la bénédiction finale.

L'idéal est de porter directement la communion, mais le *Rituel des sacrements pour les malades*, au n° 29, conseille aussi : « On peut porter la communion à l'heure qui convient au malade ». <sup>[2]</sup>

## Messe à la télévision ou/et communion ?

La participation télévisuelle à la messe ne peut remplacer la participation directe à la célébration, même très simple, qui a lieu quand on apporte la communion à la personne malade. Cette participation sera d'autant mieux perçue que l'on déploiera les signes liturgiques de toute célébration : proclamation même courte de l'Écriture, bougie allumée quand cela est possible, prière de l'Église. Il ne faut donc pas chercher à synchroniser l'action liturgique de « porter la communion » avec la messe à la télévision, et encore moins à donner la communion quand l'assemblée de la messe-télé communie.

Mais cette position, reconnaissons-le, est difficilement comprise. Le geste de couper la télé, notamment pour des personnes âgées, peut être reçu comme une intrusion. Il est alors préférable de décaler la visite quand on le peut.

## **Auprès de la personne malade**

Chaque personne malade demande une capacité d'adaptation et d'attention permanente de la part du ministre. Pour faire ces adaptations, le ministre doit bien connaître les rites de la communion des malades, de telle manière qu'il y ait une authentique célébration liturgique, même si chaque élément ne peut être valorisé de la même manière.

### **L'entrée en célébration**

Elle se déroule « d'une manière simple et amicale » (*Rituels*) et comporte :

- un temps d'accueil et de salutation mutuels, on se donne les nouvelles... y compris celle de la messe paroissiale ;
- là où c'est possible, on dépose la custode dans un endroit digne (le corporal), quelquefois préparé à l'avance (nappe, fleurs, croix ou icône, missel, lumière...) S'il n'y a pas de place, le ministre peut garder la custode sur lui ;
- le signe de la croix marque l'entrée dans la célébration : silence, mise en présence du Seigneur, préparation pénitentielle, oraison du jour.

### **La parole de Dieu**

Selon l'état de la personne, quelqu'un peut lire une des lectures de la messe, ou un court passage de l'Écriture (y compris d'un psaume). La parole de Dieu commentée simplement et partagée peut déboucher sur quelques intentions de prière.[3] Si la personne est fatiguée ou si elle a déjà écouté la messe à la radio ou à la télévision, il est même possible d'omettre la parole de Dieu (*Sacrements pour les malades*, n° 38).

### **La communion**

Il importe que la récitation du *Notre-Père* se fasse au rythme du malade, on peut proposer le geste de paix s'il y a des personnes présentes.

La communion est précédée de l'invitation « Heureux les invités... ». Les *Rituels* prévoient la possibilité de donner la communion aux autres personnes présentes. Le ministre veille à « fractionner » l'hostie si la personne a des difficultés pour avaler ; éventuellement il donnera un peu d'eau, et avec le purificateur, il accompagnera la communion dans la bouche du malade. Le *Rituel* précise aussi que les malades peuvent communier sous la seule espèce du vin. Cette manière de donner la communion demande une réflexion et une préparation soignée, et aussi de prendre l'avis du personnel soignant.

La mémoire rituelle est celle qui disparaît en dernier : la manière de faire le signe de croix, de répondre « amen », de dire le *Notre-Père* sont autant d'indices qui permettent de discerner la capacité de la personne à communier. Plutôt que de donner la communion à tout prix, mieux vaut que le ministre trace le signe de croix sur le front du malade.

Le silence mutuel permet de sceller l'action de grâce que termine la prière après la communion (celle du jour liturgique par exemple).

### **L'envoi**

Il est très bref, constitué par une parole de bénédiction mais, il peut être précédé d'avis concernant des intentions de prière confiées au malade et de l'annonce de la prochaine rencontre.

## **Dans une maison de retraite**

On peut organiser une célébration communautaire de la communion là où la direction accorde une salle assez vaste pour rassembler les résidents qui peuvent se déplacer. Le *Rituel de l'eucharistie en dehors de la messe* en donne le déroulé (de la page 21 à la page 30).

La structure de la célébration reste la même que précédemment, sauf deux points d'attention :

- la célébration peut être rendue plus festive par les chants et la musique et une célébration de la Parole plus développée ;
- il faut prévoir un lieu pour la réserve eucharistique (ciboire, coupelle, custode...) et au moment de la communion, avant le *Notre-Père*, il faudra déposer l'eucharistie sur un autel ou une table avec nappe, croix, lumière et corporal.

## **Veiller à la consommation des hosties**

Que ce soit lors de la communion donnée individuellement dans la chambre d'un malade ou lors de célébrations communautaires, il faut veiller à ce que les hosties soient consommées immédiatement. Il n'est pas possible de confier la sainte communion à titre privé à un malade. S'il reste des hosties en nombre important, il convient de les reporter au tabernacle.

---

[1] *Redemptionis sacramentum*, ch. VII, Les fonctions extraordinaires des laïcs, n. 154-159.

Et aussi *Code de droit canonique*, can. 230, § 3.

[2] *La réserve eucharistique* dans *Célébrer* 391, mai 2012, p. 39-41.

[3] *Le Rituel de l'eucharistie en dehors de la messe* donne des exemples simples (n° 58)